



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juin 2025

N° 20250603DL45

Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusée : Mme LANDESSE Corinne (Procuration à Mme COUGNAUD Dominique)

Absents : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Secrétaire de séance : Mme Patricia TERRAL, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

La commune de Dougne apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et à développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, l'accès à un large public des actions proposées, leur contribution à l'animation du village, etc.

Madame le Maire fait part à l'assemblée des différentes demandes adressées à la commune :

- ❖ **L'ADAR de DOURGNE:** demande l'attribution d'une subvention pour soutenir leurs initiatives locales pour 2025. Nous vous proposons de participer à hauteur de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 300 € à l'ADAR de DOURGNE

- ❖ **L'ADAR de DOURGNE :** demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour les 60 ans de l'ADAR. Nous vous proposons de participer à hauteur de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 100 € à l'ADAR de DOURGNE

- ❖ **L'association les Rivières du Taurou :** Madame le Maire fait part au conseil de la réception du dossier de demande de subvention de l'Association des Rivières du Taurou afin de participer au coût du feu d'artifice qui clôture la fête du samedi 5 juillet 2025. La subvention demandée est de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 800 € aux Rivières du Taurou pour la participation au feu d'artifice du samedi 5 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 06/06/2025

ID : 081-218100816-20250603-20250603DL45-DE

S²LO

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patricia TERRAL

Affiché en Mairie le 6 juin 2025

Le Maire

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.